
Adresse du conseil-général de la commune de Villers-Cotterets qui fait passer le procès-verbal relatif à l'envoi des dons patriotiques au district de Soissons, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil-général de la commune de Villers-Cotterets qui fait passer le procès-verbal relatif à l'envoi des dons patriotiques au district de Soissons, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 626;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36838_t2_0626_0000_12

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Mention honorable, insertion au bulletin (1); renvoyé aux comités de division et d'instruction publique.

21

Les membres du conseil-général de la commune de Marvejols invitent la Convention nationale à rester à son poste, et lui annoncent qu'ils ont renoncé au culte extérieur, qui fut de tout temps le prétexte des guerres civiles allumées par l'hypocrisie et le fanatisme (2).

Insertion au bulletin (3).

[Marvejols, s. d.] (4)

« Représentants,

Groupe énergique qui formez la Montagne terrible, d'où partent les éclairs et les foudres qui brisent les sceptres des tyrans, abattent les têtes de l'hydre du fanatisme et de la superstition, effacent les restes impurs de l'aristocratie et dissipent les vaines spéculations de l'homme trop avide, restez à votre poste.

C'est de vos travaux; c'est de la destruction de tant d'êtres fantastiques (sic) que l'homme doit attendre son bonheur.

Un dieu seul forma l'homme et l'univers, un seul culte lui étoit dû sur la terre. Nous renonçons au culte extérieur qui de tout temps fut un prétexte de guerres civiles allumées par l'hypocrisie et le fanatisme. C'est dans leur cœur que les mortels doivent élever des autels à l'Être suprême. C'est par la pratique des vertus plutôt que par des momeries ou un faste ridicule qu'ils doivent l'honorer.

La première des vertus, c'est l'amour de ses semblables d'où découle le patriotisme et dont la liberté et l'égalité, bases de notre constitution sont une suite nécessaire.

« Ce peuple qui étoit assis dans les ténèbres a vu une grande lumière, et la lumière s'est levée sur ceux qui étoient assis dans la région de l'ombre de l'esclavage pire que la mort.

Le schisme et l'hérésie, les sectes de toute espèce, enfants des ténèbres, les prestiges d'une haute naissance n'existeront désormais que dans le cœur des pervers.

Législateurs, tenez-vous toujours en garde contre les derniers efforts de l'aristocratie du fanatisme, de l'ambition et de l'agiotage; finissez d'en écraser les restes impurs, finissez de lancer ces foudres forgées dans la terrible Montagne qui fait trembler les tyrans et pâlir les hypocrites.

Frappez et détruisez jusqu'aux moindres vestiges des préjugés qui déshonoroient l'humanité; mais en lançant vos coups ne perdez pas l'équilibre; car les malveillans réunis sous le nom de fédéralistes épient toujours le moment de vous perdre... Frappez mais que vos coups soient toujours bien dirigés.

Et bientôt tous les abus vont disparaître avec ceux qui les avoient enfantés, bientôt le calme

va succéder à l'orage, et les lois sévères mais trop justes qu'ont nécessitées les circonstances et les crimes des méchants, feront place à des lois douces et bienfaisantes, qui vont couronner vos travaux, rendre la France heureuse, et tous les peuples de la terre jaloux de notre sort, jaloux de notre liberté ».

GRÉGOIRE (1^{er} off. mun. en l'absence du maire),
PERSEGOL (off. mun.), BAUDEL (off. mun.),
RELIAN (off. mun.) [et 13 autres signatures].

22

Les administrateurs du district de Josselin (1) annoncent à la Convention qu'ils lui envoient une face de saint et plusieurs gobelets d'église, le tout d'argent, pesant 13 marcs une once (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

23

Le conseil-général de la commune de Villers-Cotterets adresse à la Convention l'expédition du procès-verbal des différens envois qu'il a faits au district de Soissons, en argenterie, cuivre, cloches et autres objets de la ci-devant église, devenue aujourd'hui le temple de la Raison (4).

Mention honorable et insertion au bulletin (5).

[Villers-Cotterets, 3 pluv. II. Au présid. de la Conv.] (6)

« Citoyen,

C'est avec le plaisir que donne l'amour sincère de la Patrie que nous t'adressons l'expédition du procès-verbal des différens envois d'argenterie, cuivres, cloches et autres objets de notre ci-devant église, changée en temple de la raison, que nous avons fait au district de Soissons.

Nous pouvons nous flatter que nous avons saisi avec la thèse de bons patriotes l'esprit de philosophie, si nécessaire à de vrais républicains, ce que nous souffrions des erreurs mensongères du charlatanisme dont on berçoit depuis longtemps, la plus grande partie du peuple.

Dorénavant la vérité seule nous éclairera, elle est une, elle est partout la même, nous ne voulons entendre que la vérité et pratiquer toutes les vertus sociales.

Nous espérons, Citoyen Président, que tu feras faire mention de notre envoi et de notre dévouement. S. et F. »

LECROCC (maire), CHOISY, PARISIS, MARFAUX (off. mun.), QUENOBLE [et 5 autres signatures].

(1) Morbihan.

(2) P.V., XXX, 120.

(3) Bⁱⁿ, 6 pluv.

(4) P.V., XXX, 120. Mention dans M.U., XXXVI, 136; J. univ., p. 1526.

(5) Bⁱⁿ, 6 pluv. (suppl¹).

(6) C 290, pl. 916, p. 19, 20.

(1) Bⁱⁿ, 6 pluv.

(2) P.V., XXX, 120. Mention dans J. Sablier, n° 1099.

(3) Bⁱⁿ, 6 pluv.

(4) C 291, pl. 930, p. 29.